



Modification des statuts, augmentation de capital : des simplifications en vue

Actualité législative publié le **13/10/2020**, vu **788** fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Afin d'alléger les démarches des sociétés, le projet de loi de finances pour 2021 contient deux mesures de simplifications des formalités à effectuer auprès du RCS.

FIN DE L'OBLIGATION PRÉALABLE D'ENREGISTREMENT AVANT DÉPÔT AU RCS

Actuellement, les sociétés qui procèdent à une modification de leurs statuts doivent procéder à une double démarche : déposer leurs PV d'assemblée auprès des services des impôts, pour l'exécution de la formalité de l'enregistrement, puis auprès des greffes des tribunaux de commerce, pour l'inscription au RCS, ces derniers étant en outre tenus de refuser les PV qui ne sont pas enregistrés alors qu'ils doivent l'être.

Le projet de loi vise donc à inverser la chronologie en rendant possible le dépôt des actes de sociétés au RCS avant l'exécution de la formalité d'enregistrement au service des impôts.

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION D'ENREGISTREMENT DE CERTAINS PV D'ASSEMBLÉE

Le projet de loi vise aussi à supprimer purement et simplement l'obligation d'enregistrement des PV d'assemblées constatant :

- une augmentation de capital en numéraire ;
- une augmentation de capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de provisions ;
- les augmentations nettes du capital de société à capital variable constatées à la clôture d'un exercice ;
- l'amortissement ou la réduction du capital.

Si ce projet de loi est adopté, seules resteront donc soumis à la formalités de l'enregistrement :

- les PV d'assemblée constatant une augmentation de capital par voie d'apports en nature ;
- les actes constatant la transformation d'une société (SARL vers une SAS par exemple) ;
- les actes portant transmission de propriété ou d'usufruit de fonds de commerce, de clientèles ou d'offices, ou cession de droit à un bail ou du bénéfice d'une promesse de bail portant sur tout ou partie d'un immeuble ;
- les actes de cessions de parts sociales.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Si les dispositions ci-dessus sont définitivement adoptées, ce sur quoi nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e) bien entendu, elles sont prévues pour entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2021.

Source : gerantdesarl.com

Pour plus d'infos, vous pouvez consulter notre dossier : [Comment modifier les statuts d'une SARL en 3 étapes ?](#)

Ou [Comment augmenter le capital social d'une SARL ?](#)

Guide à télécharger : [Modifier les statuts d'une SARL 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Modifier les statuts d'une SARL](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Dissoudre une SARL](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Récupérer une facture impayée](#)
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
- [Guide pratique de la SARL](#)
- [Comment modifier les statuts d'une SARL en 3 étapes ?](#)
- [Comment modifier l'objet social d'une SARL en 4 étapes ?](#)
- [Comment transférer le siège social d'une SARL ?](#)
- [Comment rédiger correctement l'objet social d'une société ?](#)
- [Choix de la dénomination sociale : précautions à prendre](#)
- [Peut-on fixer le siège social au domicile du gérant ?](#)
- [Comment organiser une assemblée générale de SARL ?](#)
- [Comment convoquer une assemblée générale de SARL ?](#)
- [Comment réaliser l'assemblée annuelle d'approbation des comptes d'une SARL ?](#)
- [Comment réaliser un inventaire annuel ?](#)
- [Une SARL doit-elle déposer ses comptes annuels ?](#)
- [Comment réaliser un bilan sans expert-comptable ?](#)
- [Le rapport de gestion concerne-t-il les SARL ?](#)

- Comment réaliser le rapport spécial sur les conventions réglementées ?
- Report à nouveau : définition
- Dettes d'une SARL : les associés doivent-ils payer ?
- Modèle commenté de procès-verbal d'assemblée générale de SARL
- Procès-verbal d'une assemblée générale : faut-il le faire publier ?
- Comment faire annuler l'assemblée générale d'une SARL ?